



Recours pour ajournement de demande de naturalisation

Par Visiteur

Je suis de nationalité marocaine et je suis arrivée en France septembre 1997 pour mes études et depuis je séjourne de manière régulière et paye mes impôts. J'ai actuellement une carte de Résident de 10 ans, j'ai déposé une demande de naturalisation avec tous les documents exigés ainsi que ce liés à mon parcours professionnels. Le 6 juillet j'ai passé l'entretien réglementaire ou l'on m'a remis un récépissé considérant mon dossier complet. Etant dans une situation de chômeur indemnisé à la recherche d'emploi on m'a indiqué que ce n'était pas un obstacle vu que je suis en France depuis longtemps que ma perte d'emploi est indépendante de ma volonté.

J'ai reçu ce matin un recommandé de la préfecture m'indiquant que ma demande est ajournée de 2 ans en raison du caractère incomplet de mon insertion professionnelle. Je suis actuellement en accompagnement par pôle emploi pour la création de mon entreprise ce que j'ai bien expliqué lors de l'entretien avec document à l'appui de pôle emploi.

Ma question est ce qu'un recours dans les 2 mois indiqués, peut changer cette décision et comment puis-je le faire?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous pouvez bien évidemment exercer un recours en justifiant avec l'aide de pôle emploi votre perspective professionnelle. Si vous le souhaitez vous pouvez vous faire aider par un avocat pour la rédaction de votre recours. Maintenant je ne peux préjuger de la décision de l'administration et il faut savoir que même lorsque toutes les conditions sont remplies, la demande peut être refusée. Nous sommes actuellement dans une période où l'accès à la nationalité française devient de plus en plus délicate.

Cordialement